



Tu es soigneux(se), créatif(ve), soucieux(se) du détail et persévérant(e) ? Alors cette option peut t'intéresser :

CEFA ART.45 OUVRIER(ÈRE)- PLAFONNEUR(SE)

LE MÉTIER ET LA FORMATION

La formation en CEFA Art.45 « **Ouvrier(ère)-plafonneur(se)** » t'apprendra à :

- participer aux tâches de préparation, d'exécution, d'installation et de désinstallation de chantier,
- appliquer de l'enduit et/ou de mortier sur murs et plafonds,
- appliquer du mortier sur façades,
- placer du plafonnage à sec,
- placer des cloisons légères et de plafonds en plâtre,
- placer de l'isolation associée à ton travail,
- collaborer à la pose de plâtres décoratifs,
- ...



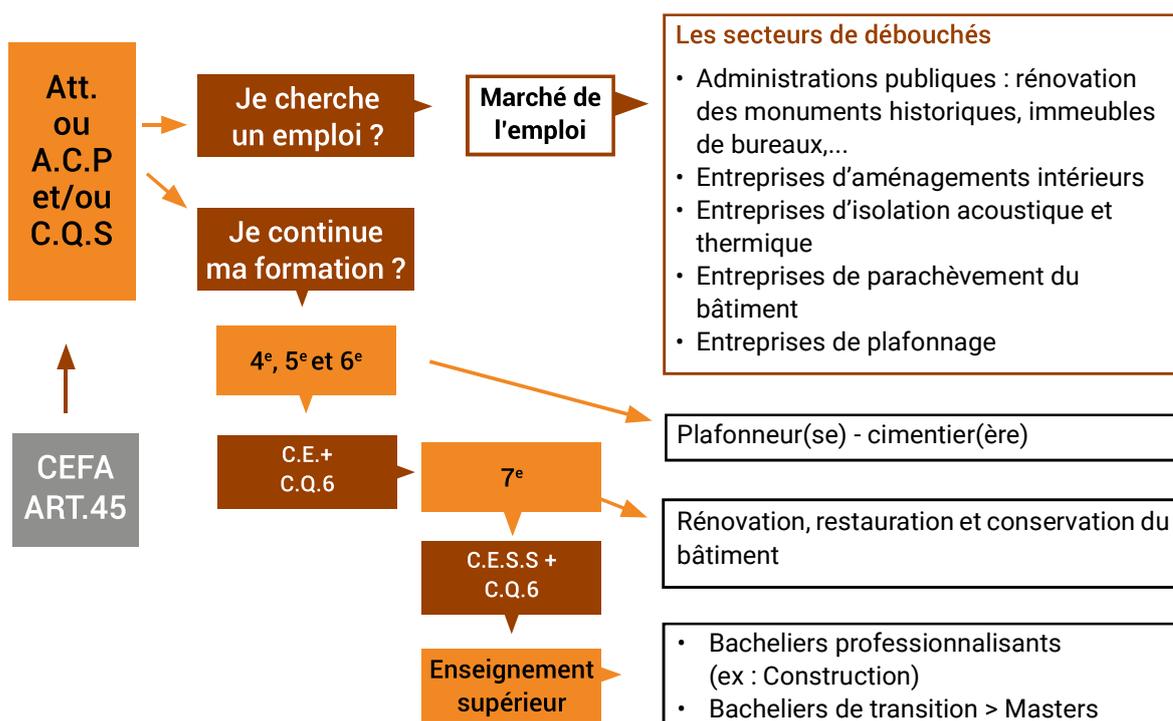
LE CEFA

C'est l'alternance entre des périodes de cours à l'école (durant 2 jours) et des périodes de formation dans une entreprise (durant 3 jours).

CONDITIONS D'ADMISSION

Avoir au minimum 15 ans et suivi au moins deux années de l'enseignement secondaire de plein exercice.

PERSPECTIVES



Att. : Attestation de réinsertion vers une 4P de l'enseignement secondaire ordinaire ou en alternance.
 ACP : Attestation de Compétences Professionnelles
 CQS : Certificat de Qualification Spécifique
 CQ6, CQ7 : Certificat de Qualification
 CE6P : Certificat d'Études de 6^e année professionnelle

LA GRILLE HORAIRE

Formation commune :	
Français	3h
Mathématique	2h
Sciences humaines	2h
Formation liée à la spécialité :	
TP Plafonnage	8h
Total :	15h

En fin de 3^e année : Attestation de réinsertion vers une 4P

En fin de 4^e année : Attestation de Compétences Professionnelles et/ou Certificat de Qualification Spécifique